



FOIRE AUX QUESTIONS :

«Comment accéder au mystère de l'amour de Dieu?» 3^{ème} partie de la réponse et fin.

Ajoutons maintenant cette notion importante : les fils de Dieu reçoivent la motion du Saint Esprit non comme des esclaves, mais comme des hommes libres. Est libre, selon Aristote, celui qui est sa propre cause quand il agit. Aussi agissons-nous librement quand nous agissons par nous-mêmes, c'est-à-dire selon notre volonté intime, tandis que notre conduite est servile et non libre, quand nous agissons à l'encontre de notre volonté intime. Ce qui arrive soit que nous subissions une violence entière, quand le principe de notre action est tout extérieur à nous, sans collaboration de notre part, comme lorsqu'on nous fait agir de force, soit que nous mêlions un consentement partiel à la contrainte qui nous est imposée, comme lorsque nous acceptons de faire ou de subir une chose qui contrarie moins notre volonté pour en éviter une qui lui est plus opposée.

En nous faisant aimer Dieu, l'Esprit Saint nous incline à agir selon notre volonté spontanée. Aussi les fils de Dieu sont-ils mûs par l'Esprit à agir librement par amour et non servilement par crainte. Saint Paul dit : « Vous n'avez pas reçu un Esprit d'esclavage pour retrouver la crainte mais l'Esprit d'adoption des fils » (Rm 8,15).

La volonté étant ordonnée au vrai bien par l'inclination de sa nature spirituelle, lorsque l'homme se détourne du vrai bien sous l'influence d'une passion, d'un vice ou d'une disposition mauvaise, il agit servilement, sans une réelle liberté. Cependant si on regarde son action du point de vue de l'inclination à un bien trompeur que fait naître ne lui la passion ou le vice, on dira qu'il agit librement quand il se livre à cette inclination et servilement quand il s'abstient de la suivre purement par crainte de la loi qui lui est contraire.

Parce que l'Esprit Saint incline la volonté par motion d'amour au vrai bien auquel elle est ordonnée par une spontanéité naturelle, son action écarte ces deux servitudes : la servitude de la passion et du péché qui est contraire à l'ordre naturel de la volonté, et la servitude de la loi qui lui fait observer la loi contre sa volonté propre, comme un esclave et non comme un ami de la loi. Saint Paul dit encore : « Où est l'Esprit de Dieu, là est la liberté » (2 Co 3,7), et ailleurs : « Si vous êtes conduits par l'Esprit vous n'êtes pas sous la loi » (Ga 5,18).

Voilà pourquoi on dit que l'Esprit Saint mortifie les œuvres de la chair : en nous ordonnant par amour au vrai bien, il empêche les passions de la chair de nous en détourner, selon celle parole de l'épître aux Romains : « Si, par l'Esprit, vous avez mortifié les oeuvres de la chair, alors vous vivrez » (8,13).

Père Pinckaers, o.p

Notes libres d'après son livre : A l'école de l'admiration – Ed. Saint Paul 2001